

COMMUNE DE CHERMIGNAC
PLAN LOCAL D'URBANISME



ANNEXES SANITAIRES

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du
décidant d'approuver le Plan Local d'Urbanisme

Le Maire

Eve Lagleyze
ENVIRONNEMENT & URBANISME

1, allée haute du Jardin des Plantes - 79000 Niort
06 86 44 30 45 / 05 49 09 09 61
eve.lagleyze@gmail.com

Eric ENON
Architecte Paysagiste
128 Boulevard Delmas
17000 La Rochelle
ericenon@yahoo.fr

I - L'ASSAINISSEMENT

EAU USEE

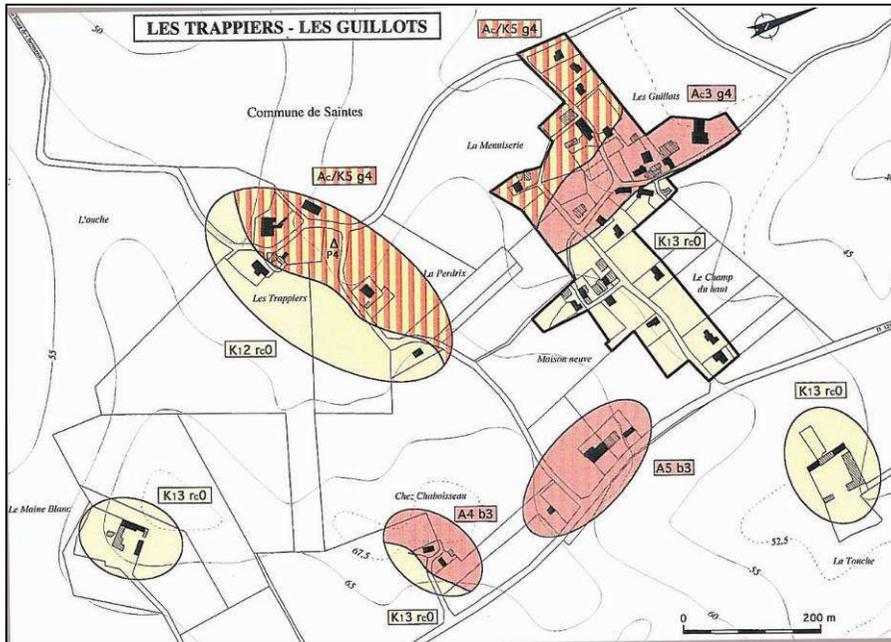
Le schéma directeur d'assainissement a été réalisé sur la demande du syndicat d'adduction d'eau potable et d'assainissement de Charente Maritime en novembre 1995 par le bureau d'études SICAA Etudes. Le zonage d'assainissement a été approuvé en 1998. Ce zonage fait l'objet d'une révision afin d'assurer une certaine cohérence entre l'assainissement et les objectifs d'urbanisation fixés dans le présent PLU. La révision du zonage d'assainissement fera l'objet d'une enquête publique simultanée avec le PLU.

La majorité des hameaux sont de faible importance, et leurs habitations assez dispersées ont généralement assez de terrain pour réhabiliter l'assainissement individuel. 2 types de contraintes à l'assainissement autonome sont la profondeur du sol limitée par la présence du plancher calcaire et la perméabilité certainement faible des sols se développant sur les formations tertiaires.

Sont extrait de l'étude d'assainissement ci-après les aptitudes des sols pour l'assainissement autonome dans les différents espaces urbanisés de la commune.

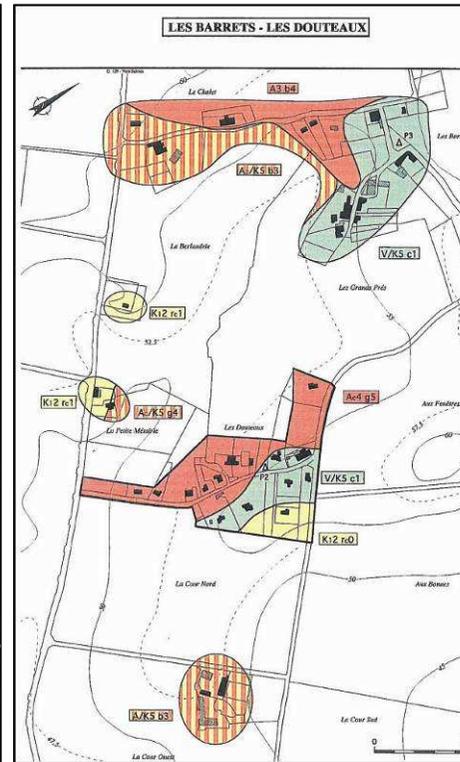
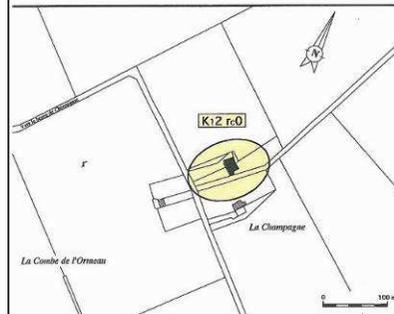
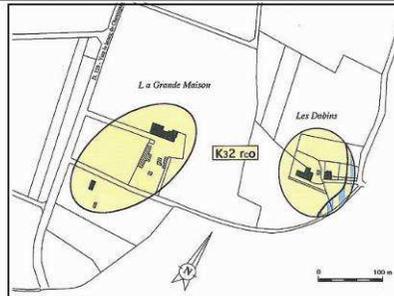
Aptitude des sols à l'assainissement autonome

Classe	Contraintes à l'assainissement autonome	Dispositif d'épuration	
		Epuration	Dispersion
I	Néant : sol sain profond et perméable (58 à 100 mm/h) Localement, aux Douteaux : 9 mm/h	Tranchées filtrantes	Sol
II	Sol rocheux et pierreux. Perméabilité de 26 à 60 mm/h, compatible avec une dispersion par le sol	Lit filtrant vertical non drainé	Sol
III	Sol peu perméable en surface et perméable à partir de 0,8 m à 1,2 m (substrat calcaire)	Lit filtrant vertical non drainé	Sol
IV	Sol argileux imperméable. Phénomène de nappe perchée temporaire. Perméabilité incompatible avec la dispersion de effluents par le sol	Lit filtrant vertical ou horizontal drainé	Fossé ou réseau d'eau pluvial
V	Nappe à moins de 0,5 m en période hivernale. Sol rocheux (les Dabins uniquement)	Tertre d'infiltration non drainé	Sol
VI	Sol argileux imperméable, caractérisé par une nappe (alluviale) permanente.	Tertre d'infiltration drainé	Fossé



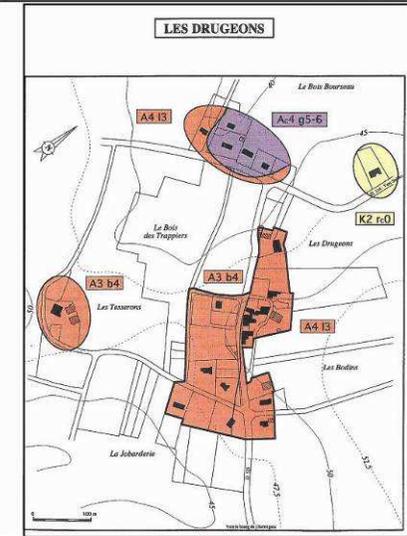
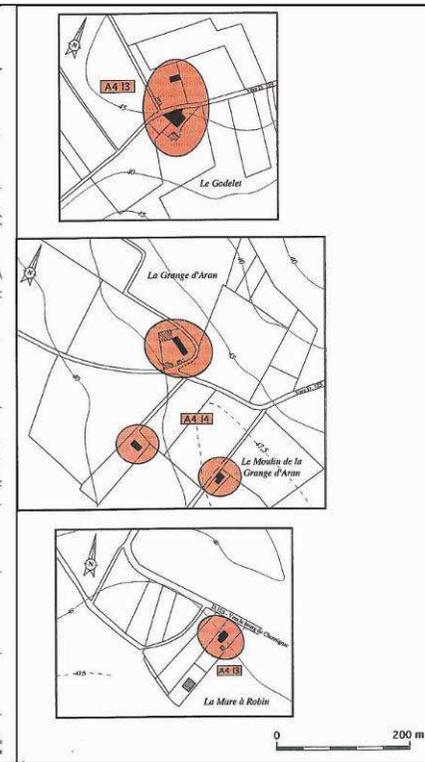
LEGENDE DES CARTES D'APTITUDE DES SOLS A L'ASSAINISSEMENT AUTONOME

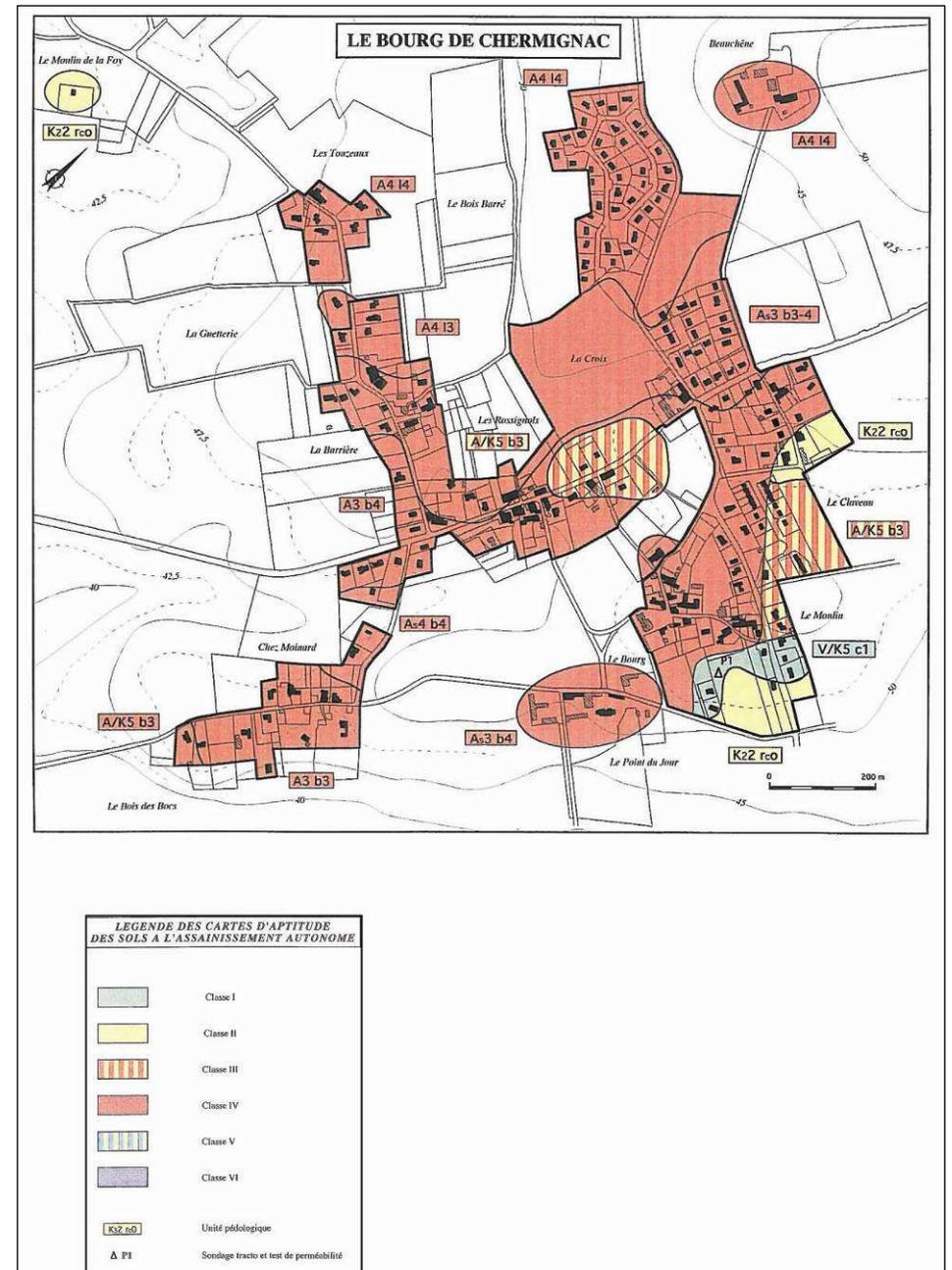
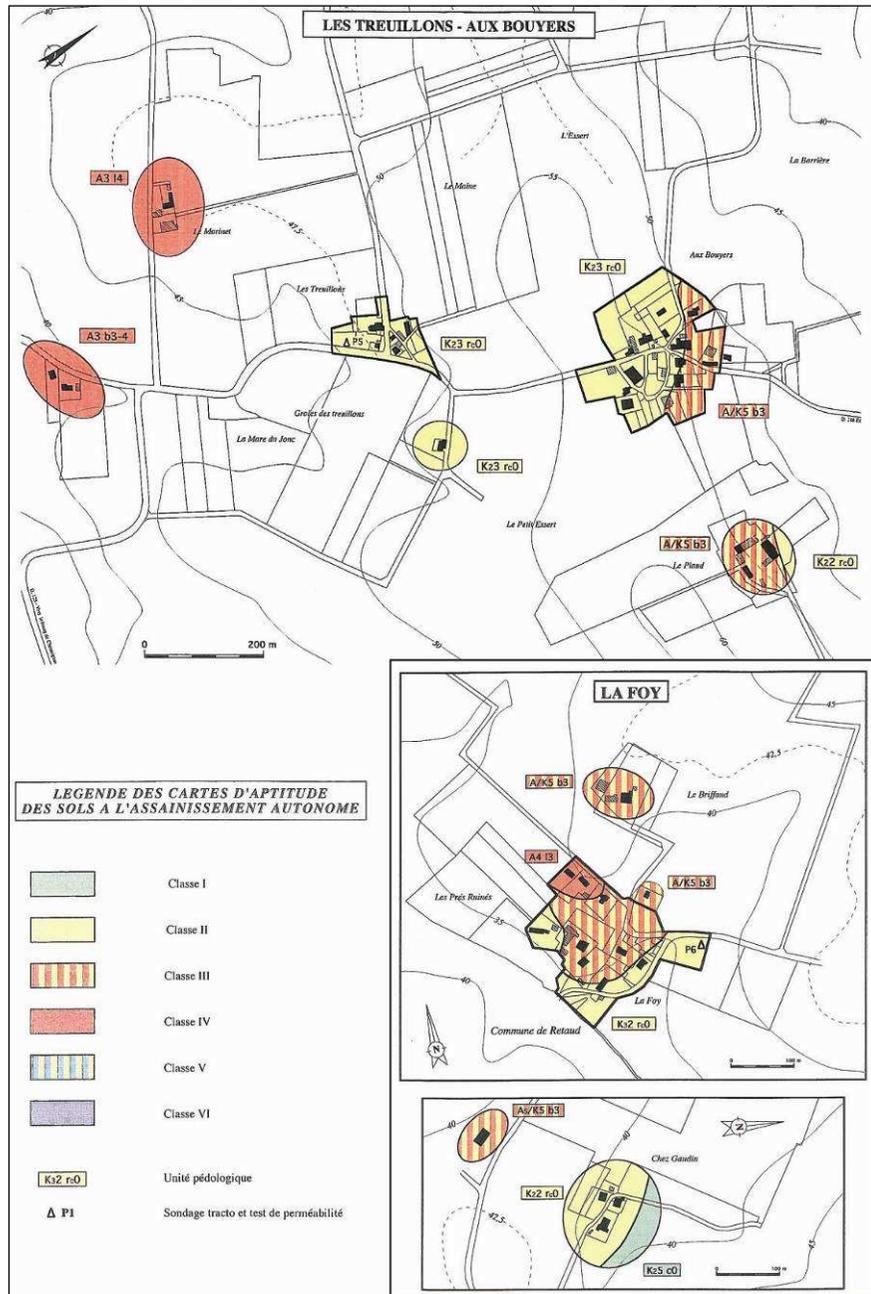
- | | |
|--|----------------------------------------|
| | Classe I |
| | Classe II |
| | Classe III |
| | Classe IV |
| | Classe V |
| | Classe VI |
| | Unité pédologique |
| | Sondage tracto et test de perméabilité |



LEGENDE DES CARTES D'APTITUDE DES SOLS A L'ASSAINISSEMENT AUTONOME

- | | |
|--|----------------------------------------|
| | Classe I |
| | Classe II |
| | Classe III |
| | Classe IV |
| | Classe V |
| | Classe VI |
| | Unité pédologique |
| | Sondage tracto et test de perméabilité |





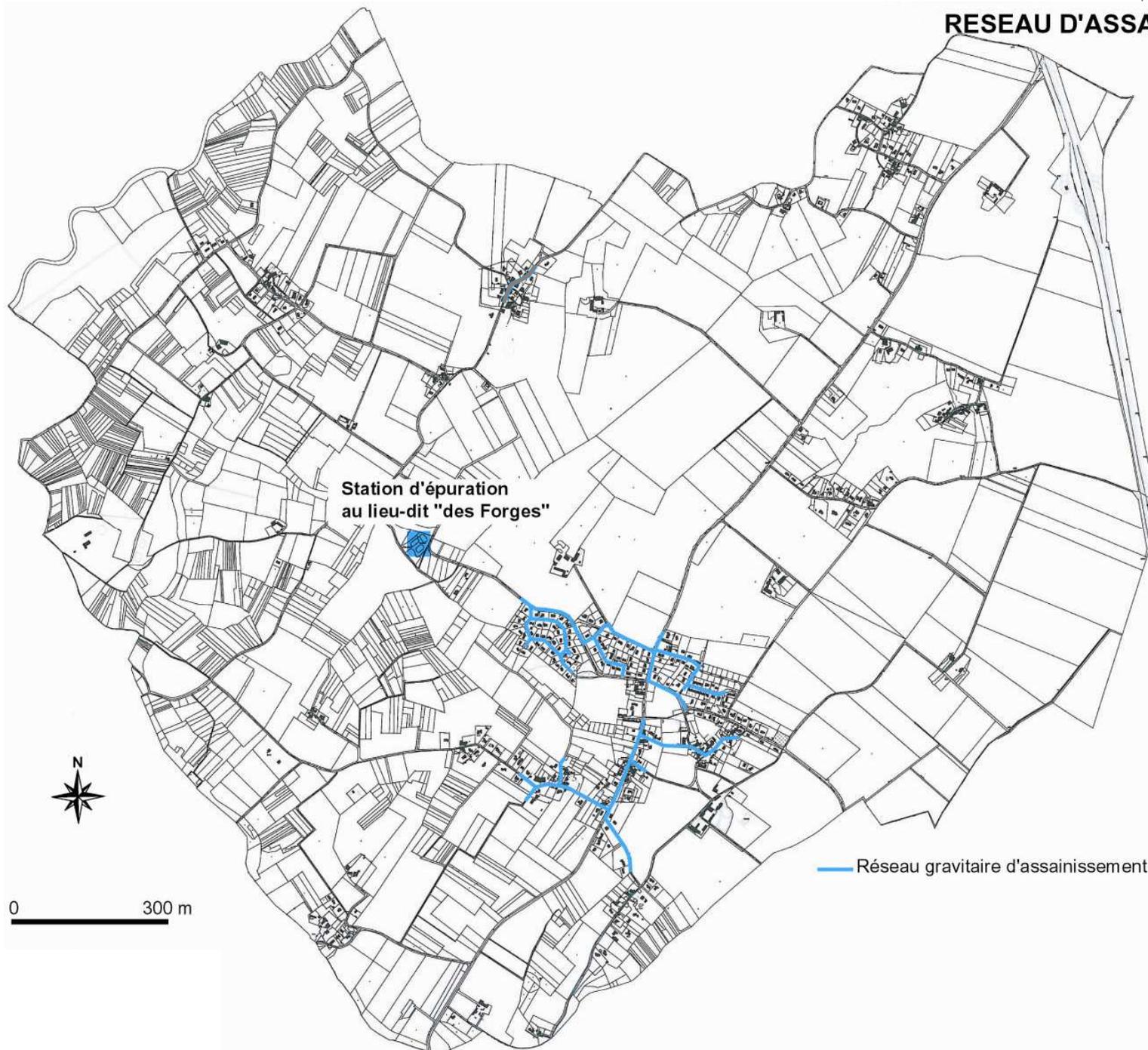
L'équipement collectif d'épuration de Chermignac se situe au lieu-dit des « Loges » soit à 1 km au Nord-Ouest du bourg. Il s'agit d'un lagunage aéré d'une capacité nominale de 850 équivalents habitants.

Aucun périmètre de protection sanitaire de la station d'épuration n'était imposé à l'époque de sa création. Néanmoins, il était conseillé de maintenir une distance de 100 mètres par rapport aux habitations.

Les installations d'assainissement individuel sont soumises aux différents contrôles définis par arrêté du 7 septembre 2009 fixant les modalités du contrôle technique exercé par les communes sur les installations d'assainissement non collectif.

Ce contrôle a été délégué au Service Public d'Assainissement Non Collectif du Syndicat des Eaux de la Charente Maritime.

RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF



EAU PLUVIALE

Des réseaux pluviaux assez récents sont présents sur le bourg dans le lotissement du Claveau, des Chênes et de la Croix et les Bouyers. Dans les autres secteurs, ils sont beaucoup plus sommaires et plus anciens. Lorsque le sol est argileux et peu perméable, il n'y a aucun réseau d'évacuation des eaux pluviales.

II – EAU POTABLE

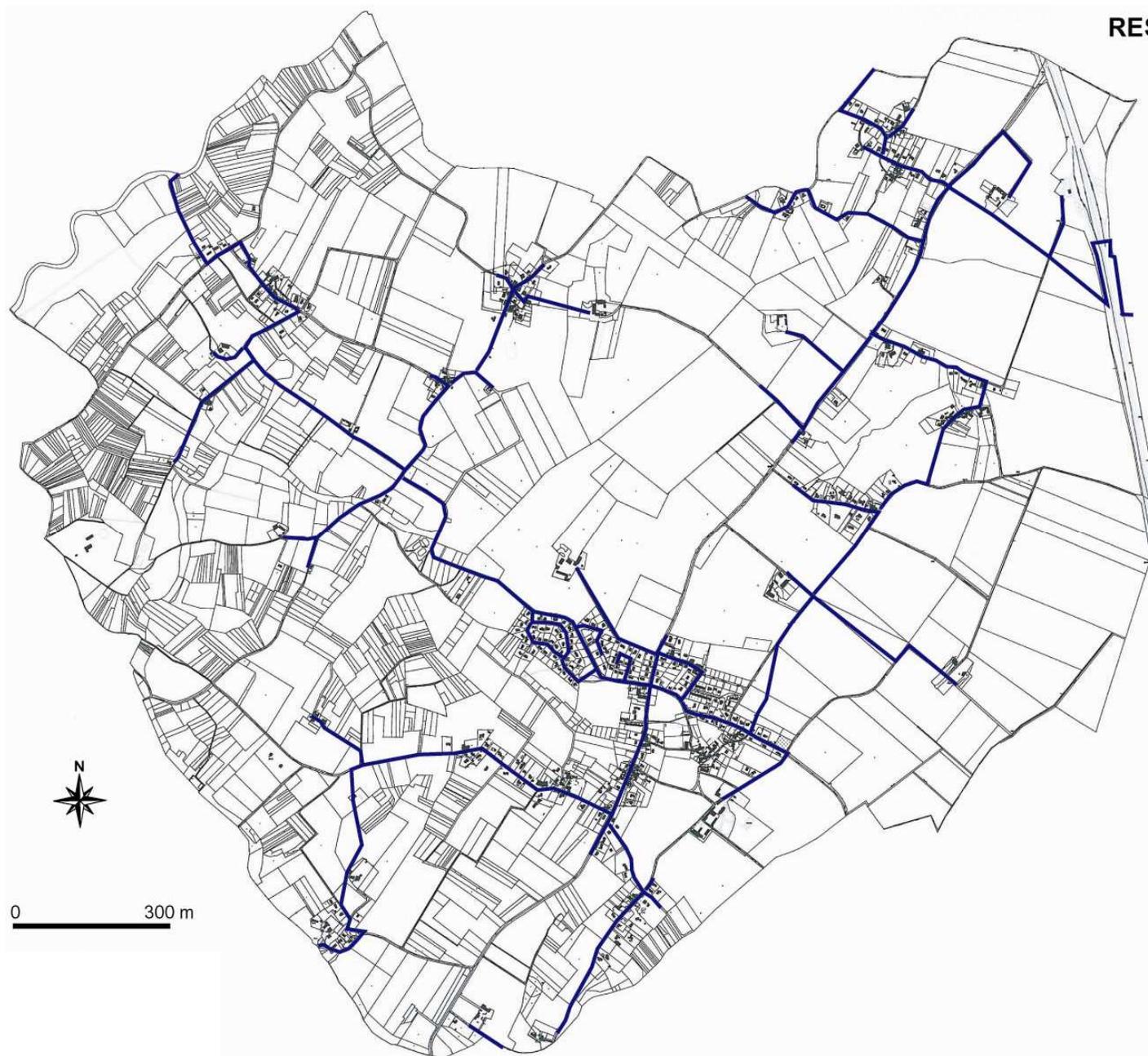
Le réseau de distribution d'eau potable est exploité par la Régie d'Exploitation des Services d'Eau de Saintes (gestion et maintenance).

La commune est alimentée en eau potable par le réseau de La Jard « Fond Roman » et de Saint Léger « Le Rivaud ».

Une carte du réseau d'eau potable est ci-jointe.

Pour l'instant, le réseau est suffisamment dimensionné mais des réflexions sont en cours pour des évolutions possibles.

RESEAU D'EAU POTABLE



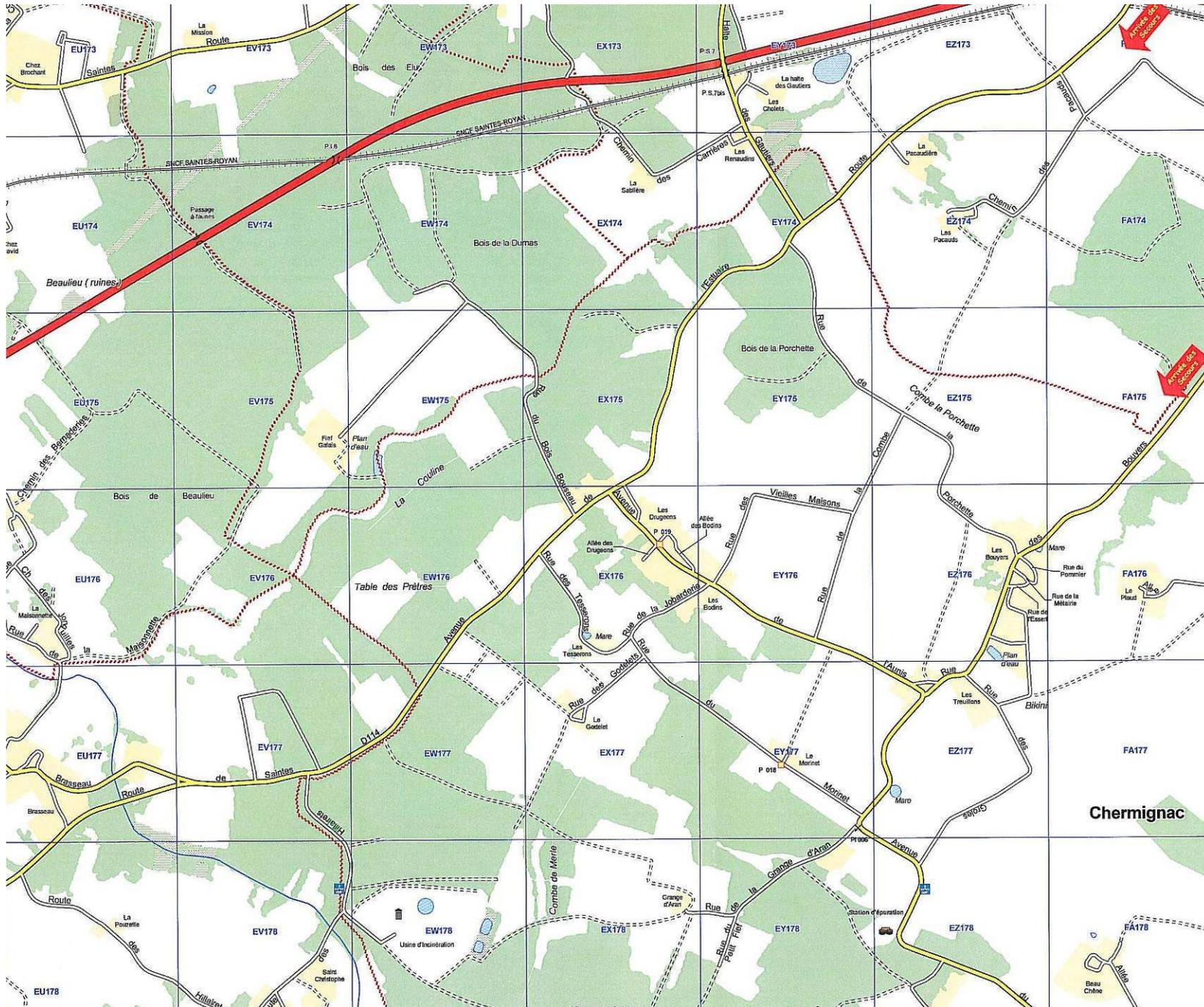
III – DEFENSE INCENDIE

Une étude faite par la Régie d'Exploitation des Services d'Eau de Saintes a mis en évidence l'insuffisance du réseau pour la desserte incendie.

Date contrôle	Heure contrôle	Catégorie	N°	Statut	Adresse	Pression statique	Pression dynamique	Débit en m3/h	Observations	Disponible
20/07/2006		PI 100	102-001	Public	Bourg , à côté du terrain de tennis, angle rue du 8 Mai et rue du Val de Charente				Pas d'eau	NON
20/07/2006		PI 100	102-002	Public	Bourg, 25 Av Du Val de Charente et angle rue de Bel Air	2,4	1	16	Non conforme et bouchons obturateurs difficile à ouvrir	NON
20/07/2006		PI 100	102-004	Public	Lotissement Les Chênes, angle Avenue du Poitou et rue des Chênes	4	1	32	Non conforme	OUI
20/07/2006		PI 100	102-005	Public	Lotissement Les Chênes , face le n°17 à l'angle de la rue des Chênes et Place des Fresnes	3,1	1	35	Non conforme	OUI
20/07/2006		PI 100	102-006	Public	Lieu dit Les Loges angle rue de la Grange d'Aran, rue du Morinet et Avenue du Poitou	4	1	18	Non conforme	NON
20/07/2006		PI 100	102-007	Public	Lotissement La Croix ,sur la place ,face le n°10 à côté du transformateur	3	1	23	Non conforme	NON
20/07/2006		PI 100	102-008	Public	Lieu dit les Rossignols ,face le n°21 avenue du Littoral	2,9	1	27	Non conforme	NON
20/07/2006		PI 100	102-009	Public	Bourg face le n°39 Avenue du Littoral	3	1	30	RAS	OUI
20/07/2006		CITERNE	102-010	Public	Lieu dit les Maisons Neuves face Ets BAILLY				Impossible d'ouvrir la plaque pour se mettre en aspiration	NON
20/07/2006		Puisard	102-011	Public	Lieux dit les Douteaux, 31 rue des Douteaux				Ouverture introuvable	NON
20/07/2006		Puisard	102-012	Public	Lieu dit la Cour, allée de la Cour à côté du Château				Le carré de manœuvre est trop profond pour pouvoir l'ouvrir	NON
20/07/2006		Puisard	102-013	Public	Lieu dit le Claveau, face le n°7 allée du Claveau				Conforme	OUI
20/07/2006		Puisard	102-014	Public	Bourg , Face à la mairie, angle rue de Bel Air et rue du 19 Mars				Conforme	OUI

Date contrôle	Heure contrôle	Catégorie	N°	Statut	Adresse	Pression statique	Pression dynamique	Débit en m3/h	Observations	Disponible
20/07/2006		Puisard	102-015	Public	Lieu dit les Bonneauds, face le n°23 rue des Bonneauds				Impossible d'ouvrir à cause du revêtement goudron	NON
20/07/2006		Puisard	102-016	Public	Lieu dit le Moinard, 45 rue du Moinard				Ouverture impossible	NON
20/07/2006		Puisard	102-018	Public	Lieu dit le Morinet, face le 16 rue du Morinet				Puisard plein mais remplissage impossible	NON
20/07/2006		Puisard	102-019	Public	lieu dit les Drugeons, face le 44 avenue d'Aunis				Impossible de mettre la clé de barrage pour ouverture	NON

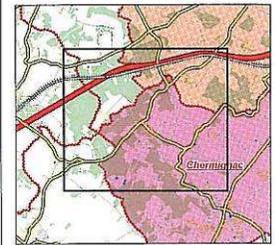
Catégorie	N°	Statut	Adresse	Observations visuelles de 2007 sans les débits pressions	Présence d'eau en 2007
PI 100	102-001	Public	Bourg, à côté du terrain de tennis, angle rue du 8 Mai et rue du Val de Charente	Pas de numéro	OUI
PI 100	102-004	Public	Lotissement Les Chênes, angle Avenue du Poitou et rue des Chênes	Impossible à ouvrir	NON
PI 100	102-006	Public	Lieu dit Les Loges angle rue de la Grange d'Aran, rue du Morinet et Avenue du Poitou	Pas d'eau	NON
Puisard	102-011	Public	Lieux dit les Douteaux, 31 rue des Douteaux	Carré de manœuvre introuvable	NON
Puisard	102-012	Public	Lieu dit la Cour, allée de la Cour à côté du Château	Carré de manœuvre et plaque de puisard HS	NON
Puisard	102-018	Public	Lieu dit le Morinet, face le 16 rue du Morinet	Pas de vidange	OUI
Puisard	102-019	Public	lieu dit les Drugeons, face le 44 avenue d'Aunis	A désherber. Pas de vidange	OUI



CHERMIGNAC

1

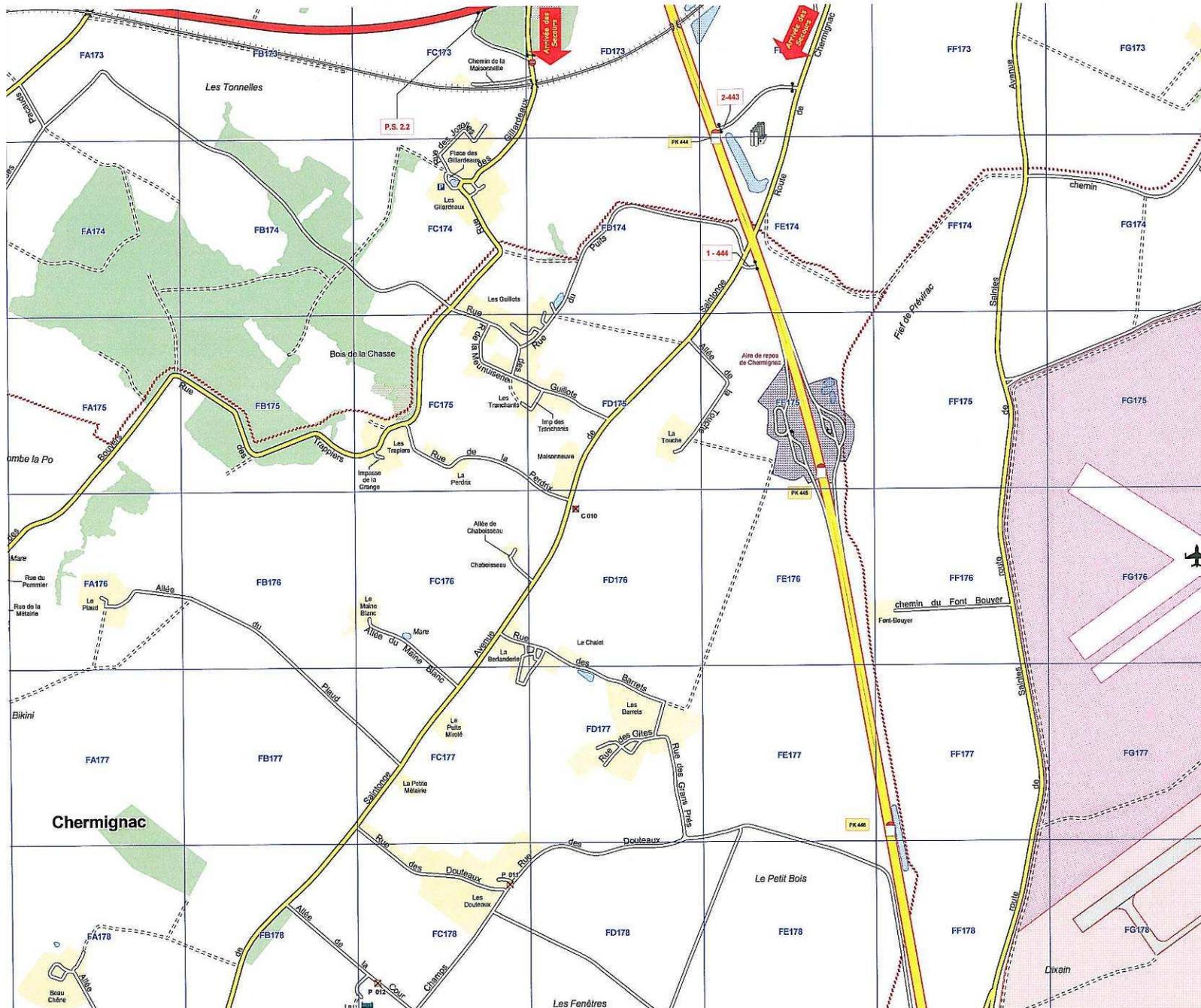
EU 173 - FA 178



Echelle : 1/10 000



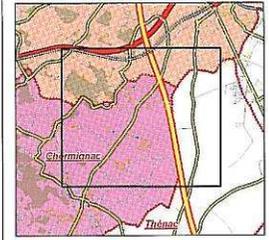
10 juillet 08



CHERMIGNAC

2

FA 173 - FG 178



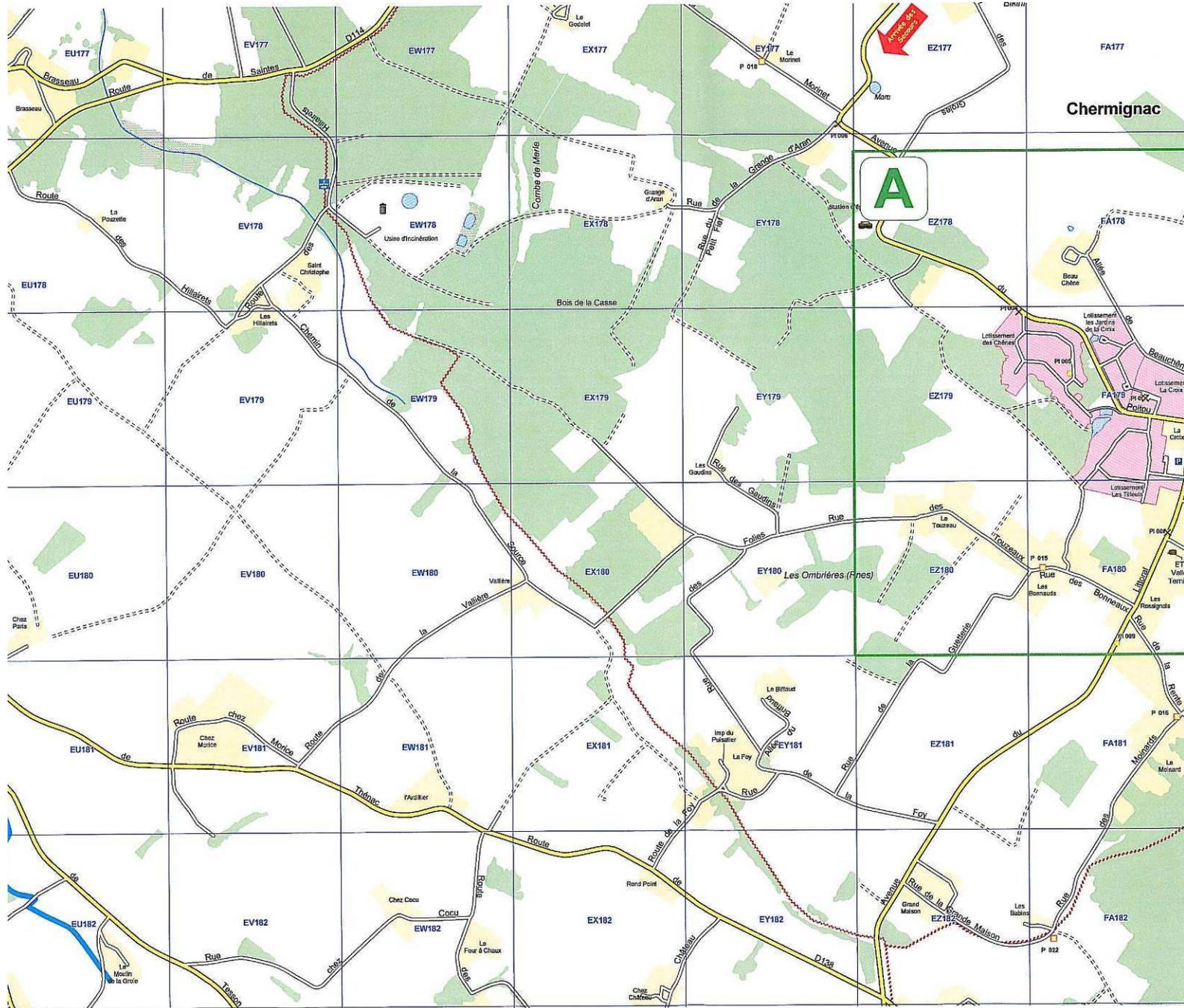
Echelle : 1/10 000

0 250 500 m

Zone traitée
à l'échelle 1/5 000



10 juillet 08



CHERMIGNAC

3

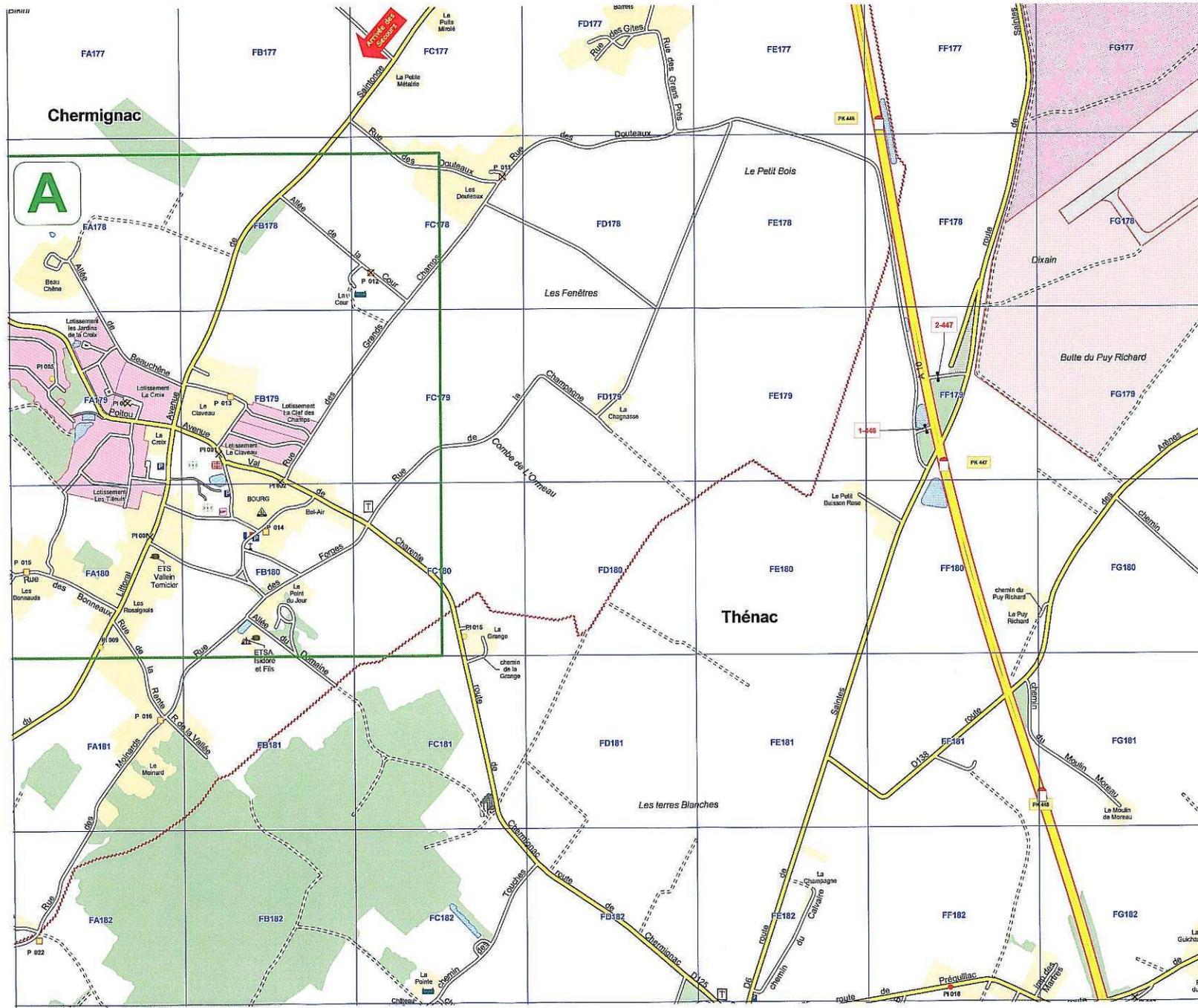
EU 177 - FA 182

Echelle : 1/10 000

0 250 500 m

Zone traitée à l'échelle 1/5 000

10 juillet 08



CHERMIGNAC

4

FA 177 - FG 182



Echelle : 1/10 000

0 250 500 m

Zone traitée
à l'échelle 1/5 000



10 juillet 08

IV – LES DECHETS

La compétence des déchets est assurée par la Communauté de Communes du Pays Santon.

En 2006, le ratio annuel d'ordures ménagères collectées en porte à porte était à Chermignac d'environ **259 kg par habitant** et le ratio annuel des déchets triés de 91 kg par habitant.

Cette dernière assure **la collecte et le traitement des ordures ménagères** ainsi que le traitement des ordures ménagères non recyclables à son **usine de broyage compostage** implantée à Chermignac. La collecte est effectuée en régie et en porte-à-porte une fois par semaine.

Cette usine traite également les déchets verts collectés en déchetterie. Les refus de compostage sont évacués dans le CET de classe 2 de Clérac géré par la société SURCA.

La **collecte des déchets fermentescibles** (épluchures de légumes et des restes de repas) a été mise en place en août 1998 afin d'améliorer la qualité du compost réalisé à partir des végétaux collectés à la déchetterie. Les feuilles, tontes de pelouse et tailles de haie sont également acceptées en petites quantités à condition de ne présenter que le conteneur fourni.

Un conteneur spécifique de 120 litres muni d'une grille dans le fond et d'orifices sur les côtés permettant une aération et une pré-fermentation, est mis à disposition de chaque foyer ainsi qu'une poubelle de cuisine de 10 litres. Le conteneur est collecté une fois par semaine, en régie et en porte-à-porte. Cette collecte s'effectue principalement en début de semaine pour absorber les productions de déchets fermentescibles plus importants le week-end. Fin 2005, l'ensemble du secteur urbain de Saintes a été équipé sur **la base du volontariat**. Environ 5600 foyers disposent actuellement de cette collecte.

Sur la commune, il n'existe qu'un seul point d'apport volontaire pour les emballages recyclables, le verre et les papiers situé à côté de la salle des fêtes.

La collecte en porte-à-porte est bimensuelle pour **les emballages** (en carton, acier, aluminium et bouteilles plastiques) récupérés dans des sacs translucides et mensuels pour **les papiers** (journaux, magazines, prospectus) récupérés dans des caissettes bleues et **le verre**.

Le centre de tri de la Communauté de Communes prend en charge les déchets recyclables tel que le papier et les emballages. Ils sont triés et mis en balles puis repris par les unités de recyclage.

Les emballages recyclables sont collectés et triés par la société Eco-Emballages et la valorisation des papiers est effectuée par la société Chapelle Darblay.

Le verre est envoyé directement chez un verrier à Cognac.

Les **encombrants** qui ne peuvent pas être transportés dans un véhicule léger peuvent être collectés gratuitement à la demande.

Les **déchets médicaux** piquants et tranchants sont collectés gratuitement chez les professionnels.

Un réseau de 4 déchetteries est mis à disposition des habitants par la Communauté de Communes. La commune de Chermignac compte sur la route de Rétaud la **déchetterie de Brassaud**. Elle est ouverte de 10h à 16h du lundi au vendredi et le samedi de 9h à 12h et 14h à 17h.

Les déchetteries acceptent les ferrailles, les gravats, les bois palettes, les déchets verts, tout-venant (sauf les déchets fermentescibles), le verre, le papier, le carton, les emballages, les déchets ménagers toxiques, huiles minérales et végétales, piles, batteries, déchets électriques et électroniques en fin de vie, radiographies, cartouches d'imprimantes et de fax, textile...

La **déchetterie artisanale** dans la zone d'activité des Charriers accueille les entreprises, artisans et commerçants. Les déchets valorisables (ferrailles, palettes, cartons) sont acceptés gratuitement. Les déchets tout venant sont facturés 100 € la tonne pour les entreprises implantées sur la Communauté de Communes du pays Santon et 150 € la tonne pour les autres. Les déchets inertes (terres, briques, béton, tuiles ...) sont également acceptés au tarif de 7 € la tonne.

Les déchets inertes provenant des chantiers sont valorisés après un tri, un criblage et un concassage. Le granulat ainsi produit permet une économie de matière première (calcaire).

V – LE GAZ DE VILLE

Le bourg est desservi par le gaz de ville.